



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 11/07/17

Reçu en Préfecture le : 12/07/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 10 juillet 2017
D-2017/328

Aujourd'hui 10 juillet 2017, à 10h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 13h à 14h

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Monsieur Jean-Michel GAUTE présent à partir de 11h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 12h, Madame Laurence DESSERTINE présente jusqu'à 12h15, Madame Marie-José DEL REY présente jusqu'à 12h30, Mesdames Solène COUCAUD-CHAZAL et Emilie KUZIEW présentes jusqu'à 13h.

Excusés :

Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Jacques COLOMBIER

Immeubles 7/9 place Saint Martial. Reconstruction/ extension de la maison de quartier. Approbation de l'avant projet définitif. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2016/439 du 24 octobre 2016, vous avez confié la mission de maîtrise d'oeuvre pour la déconstruction/reconstruction de la maison de quartier située place Saint Martial au cabinet d'architecture Berranger & Vincent (mandataire) associé aux bureaux d'études IC-TEC, Overdrive, Arest, Emacoustic et VIA Infrastructure.

Cet équipement comprendra :

- un espace accueil
- un pôle centre de loisirs : des salles multi-activités, un foyer, un local traiteur, un vestiaire et des sanitaires
- un pôle musique et culture : 3 studios de musique, une salle de musique, une salle d'arts plastiques, une salle multimédia, une salle de danse et gymnastique et des sanitaires
- un pôle administration : un espace secrétariat, un espace conseil d'administration, un espace animateurs, des vestiaires et sanitaires
- des locaux annexes : des locaux de rangement, des locaux d'entretien, des locaux techniques
- des espaces extérieurs aménagés

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux lors de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre était de 3 535 810 € HT (valeur juillet 2014).

Le Maître d'oeuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Le coût prévisionnel des travaux, réévalué au stade de l'Avant projet Définitif, est arrêté à la somme de 3 635 572 €.HT soit + 2,82 % par rapport au coût programme (valeur juillet 2014) *(Pour information, en phase concours, le maître d'oeuvre avait estimé le projet à 3 620 575 €.HT)*

L'écart entre le coût programme et le coût APD s'explique pour plusieurs raisons, à savoir :

- le projet retenu présente des objectifs BEPOS supérieurs aux exigences HQE du programme.
- des ouvrages supplémentaires devront être réalisés sous le bâtiment culture pour respecter la nouvelle cote PPRI qui est devenue applicable après remise du concours.
- la qualité architecturale du projet (façades en pierre et vitrées, résille métallique en façade du bâtiment administratif)

Cet ajustement du coût prévisionnel des travaux au stade de l'APD est sans incidence financière sur la rémunération du maître d'œuvre.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'avant projet définitif et le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 3 635 572 €.HT
- autoriser Monsieur le Maire à signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 10 juillet 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE